LA JOURNÉE NATIONALE DU COMMERCE DE PROXIMITÉ ET DE L'ARTISANAT

CONCOURS TROUVEZ ALEXANDRE L'OURS !

2 000 € DE CHÈQUES CADEAUX LOCAUX À GAGNER !

COMMENT FAIRE? C'EST SIMPLE :

1. TROUVEZ ALEXANDRE DANS 5 VITRINES DIFFÉRENTES,
2. PRENEZ-LE EN PHOTO ET/OU NOTEZ LES NOMS DES COMMERCES,
3. SCANNEZ LE QR CODE ICI, ET REMPLIR LE FORMULAIRE AVEC LES 5 PHOTOS/NOMS DES COMMERCES ET VOS COORDONNÉES (NOM, PRÉNOM N° DE TÉLÉPHONE, CODE POSTAL)

OU ENVOYEZ VOTRE RÉPONSE ET VOS COORDONNÉES À CONSOMMONSLOCAL[AT]CCVLV.FR

Les gagnants seront tirés au sort avant le 31/10/2026.

DU LUNDI 5 AU DIMANCHE 11 OCTOBRE 2026

Règlement du jeu concours JNCP 2026. Jeu concours « Trouvez Alexandre l'Ours » organisé par la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble, 13 avenue de la Gare, 46700 PUY L'ÉVÊQUE, SIRET n° 244 600 433 00035, représentée par sa présidente, Mme Fabienne SIGAUD. Contact : 05 65 36 08 06 - [illegible]. Jeu organisé dans le cadre des animations pour la Journée Nationale du Commerce de Proximité et de l'Artisanat, le samedi 10 octobre 2026. Règles du jeu : Le participant doit trouver Alexandre l'ours en peluche dans 5 vitrines différentes des commerçants situés sur le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble, Lot (46), France métropolitaine. Le participant doit prendre la vitrine avec Alexandre l'ours en peluche en photo et/ou noter le nom du commerce. Le participant doit envoyer les 5 photos ou noms des commerces avec ses coordonnées personnelles (nom, prénom, n° de téléphone, code postal) à [illegible]. Alternativement, le participant peut remplir le formulaire disponible via le QR code sur l'affiche avec les noms des 5 commerces et ses coordonnées personnelles (nom, prénom, n° de téléphone, code postal). Une participation peut être soumise par numéro de téléphone. Jeu ouvert au grand public, mineurs acceptés avec autorisation parentale. Il n'y a pas de frais de participation. Période du jeu : lundi 5 octobre 2026, 8h, jusqu'au dimanche 11 octobre 2026, minuit. Les gagnants seront tirés au sort avant le 31 octobre 2026, puis contactés par téléphone (SMS ou appel) pour les en informer. Remise des lots en main propre au siège de la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble ou dans une mairie d'une commune du territoire. 2000 € de chèques cadeaux locaux au total sont à gagner, composé de 40 chèques d'une valeur de 50 € chacun. Ces chèques seront à dépenser à partir du 31 octobre 2026 dans les commerces du territoire de la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble acceptant ces chèques. Dispositif de chèques cadeaux locaux mis en place pour le commerce local du territoire par la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble. Traitement des données à caractère personnel. 1. La Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble prend les mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des informations nominatives qu'elle détient ou qu'elle traite dans le respect des dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel. La base légale du traitement est l'intérêt légitime du responsable de traitement de promouvoir son territoire par le biais d'un jeu concours. 2. Catégories de données : Identité : Nom, Prénom, Téléphone, Code Postal. 3. Destinataires des données : Les données à caractère personnel collectées dans le formulaire de contact sont à destination des employés de la collectivité gérant le jeu concours. 4. Durée de conservation : Les données à caractère personnel collectées relatives à la participation au jeu concours sont conservées pour une durée de 2 mois. 5. Droits des participants : Conformément à la réglementation européenne en vigueur, les participants du jeu peuvent accéder aux données les concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de leurs données (Cf. cnil.fr pour plus d'information sur vos droits). Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO) à la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le dispositif de contrôle d'accès n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation à la Cnil.

VALLÉE DU LOT ET DU VIGNOBLE · LUZECH · commerçants artisans du LOT · UEL · PRAYSSAC

Création et impression : Noix de Cocom, 46220 PRAYSSAC | Ne pas jeter sur la voie publique